

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1861.

Crédits supplémentaires au budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1861 ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE ⁽²⁾, PAR M. VANDER DONCKT.

MESSIEURS,

Quoiqu'en général la Chambre désire de voir disparaître une bonne fois les demandes de crédits extraordinaires et supplémentaires des différents budgets, l'on doit convenir cependant que le Gouvernement peut se trouver dans des circonstances qui rendent ces crédits inévitables.

L'Exposé des motifs explique l'urgence du crédit de 80,000 francs pour mettre l'administration à même de remplir ses engagements envers les entrepreneurs de la construction de la prison cellulaire de Termonde, dont les travaux ont marché plus vite qu'on ne l'avait prévu, à cause de la saison exceptionnelle et favorable, et ce serait mal récompenser le zèle et l'activité de ces entrepreneurs que de les faire attendre plus longtemps leur juste indemnité.

Quant au supplément de dépenses de 25,000 francs pétitionné pour l'impression du *Recueil des lois*, du *Moniteur* et des *Annales parlementaires*, elle se justifie par l'exercice précédent dont la dépense s'est élevée à 174,000 francs, et tout porte à croire qu'elle atteindra au moins ce même chiffre pour l'exercice courant.

Le crédit de fr. 20,072-03 a fait l'objet d'une observation dans la 5^e section.

La section centrale a demandé au Gouvernement le détail de l'emploi de la dite somme.

(1) Projet de loi, n^o 20.

(2) La section centrale, présidée par M. MOREAU, était composée de MM. MACHIERMAN, DE TERBECK, SAYART, VANDER DONCKT, VANHUMBÉCK et MOUTON.

Voici la réponse de M. le Ministre :

« Relevé des sommes à payer sur le crédit de fr. 20,072-03 formant l'art. 75,
 » Prisons entretien des bâtiments, du projet de loi de crédits supplémentaires
 » au budget du Ministère de la Justice, exercice 1861.

» Au profit du Trésor, pour solde des travaux exécutés pour les services des » travaux des prisons centrales en 1860 fr.	16,166 56
» Au profit de Delbove-Maes, à Furnes, pour travaux exécutés » à la prison de Furnes en 1860.	169 82
» Au profit de Bril, à Furnes, pour travaux exécutés à la » prison de Furnes en 1860	7 09
» Au profit de Gervais, à Turnhout, pour travaux exécutés à » la prison de Turnhout en 1859	61 50
» Au profit de Van Camp, à Anvers, pour travaux exécutés à » la prison d'Anvers en 1860.	3,392 16
» Au profit de Van Gastel, à Anvers, pour travaux exécutés à » la prison d'Anvers en 1860	116 »
» Au même, en 1860	44 90
» Au profit de Caillet, à Mons, pour travaux exécutés à la » prison de Mons	114 »
» Total. fr.	<u>20,072 03</u> »

Les autres crédits demandés n'ont donné lieu à aucune observation de la part des sections ni de la section centrale, qui toutes ont adopté le projet de loi s'élevant ensemble à la somme de 136,000 francs.

Le Rapporteur,
 E. VANDER DONCKT.

Le Président,
 A. J. MOREAU.